

Le 06 février 2012

Secteur optionnel : la fin d'un concept ?

« Jeudi 2 février 2012 : la mutualité française s'associe à l'UFC Que choisir pour annoncer son opposition à la création d'un secteur optionnel ».

Au cours d'un point presse, la mutualité française associée à l'UFC Que choisir déclare renoncer au « secteur optionnel », et propose au contraire : « lui substituer une réforme ambitieuse de la rémunération des médecins, avec un véritable encadrement des dépassements d'honoraires », « une action résolue est indispensable pour plafonner des dépassements d'honoraires des spécialistes de secteur 2 ».

Et pour atténuer ces propos, la mutualité évoque encore une fois la revalorisation des tarifs opposables auxquels le SML ne croit plus depuis longtemps.

Il n'y a plus de doute, la MUTUALITE est bien responsable de l'échec des négociations sur le secteur optionnel et ce depuis plusieurs années. L'UNOCAM est manifestement sous tutelle de la mutualité qui y dicte sa loi.

Les réunions tripartismes, CNAM, syndicats signataires et UNOCAM ne servent donc à rien.

Le SML ne participera plus à aucune négociation en présence de l'UNOCAM, nous avons atteint les limites du tripartisme. L'UNOCAM qui n'honore jamais ses signatures n'est pas un partenaire fiable à ce jour.

Le SML demande au Ministre de la Santé d'étendre l'ouverture du secteur optionnel aux praticiens des plateaux techniques lourds, de secteur 1 complétant ainsi les mesures d'initiatives prises ces derniers mois pour les praticiens du secteur 2.

Le SML répète encore une fois son attachement au secteur 2 et incite tous les libéraux à être d'une vigilance et d'une mobilisation extrême à ce sujet dans les mois qui viennent.